



Vente d'une maison pendant un divorce

Par **cristof13gia**, le **24/01/2009** à **12:06**

Voilà la situation:

Mon épouse et moi sommes en instance de divorce par consentement mutuel. Nous venions de faire construire une villa dans les Alpes de Haute Provence que nous avons réceptionner au mois de septembre 2008. Etant logé par nécessité absolu de service cette maison devait être mise en location en attendant l'âge de ma retraite. Elle n'a jamais été habité car la décision du divorce s'est faite tout de suite après la réception. Cette maison est actuellement mise en vente alors que la procédure de divorce est en cours.

Je voudrais savoir quels sont les frais inhérents à ce type de vente et puis-je les éviter. Sachant que ce celle-ci n'est pas pour moi une opération financière mais bel et bien une obligation.

Je vous remercie par avance de me renseigner